



Mémoire

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise

Mémoire présenté par la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la consultation tenue le 17 janvier 2024, pour le projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise.

|

Table des matières

Notre organisation	3
Notre mission.....	3
Portrait du secteur visé	4
Préoccupations en lien avec le projet.....	4

Notre organisation

La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean représente près de 1100 productrices et producteurs agricoles de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle est composée des quatre syndicats locaux qui représentent chaque territoire des MRC de la région.

Notre mission

Promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et des producteurs agricoles de son territoire, plus particulièrement de :

- a) regrouper les producteurs agricoles et leur donner une association propre au moyen de laquelle ils pourront étudier leurs problèmes, proposer des solutions à ces problèmes, et défendre l'intérêt général de leur profession ;
- b) traiter les demandes des producteurs ;
- c) informer les producteurs sur toute question qui les concerne ;
- d) représenter les producteurs agricoles là où leurs intérêts sont en jeu ;
- e) collaborer au développement et à la bonne marche des organismes professionnels, économiques et sociaux, locaux et régionaux ;
- f) faire connaître et valoriser la profession agricole ;
- g) favoriser la mise sur pied de comités spéciaux pour conseiller le Syndicat dans la poursuite de ses objectifs, pour l'étude de certaines questions ou l'organisation d'activités appropriées ;
- h) fournir les services qui peuvent être organisés au niveau du Syndicat et promouvoir les services professionnels ou autres offerts à la Fédération à laquelle il est affilié.

Dans le cadre de son processus consultatif, la Fédération régionale de l'UPA du Saguenay – Lac-Saint-Jean souhaite faire connaître ses préoccupations relativement au projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise.

Portrait du secteur visé

Le projet est localisé dans la municipalité de St-Ambroise dont la superficie totalise 14 912 hectares. La zone agricole occupe 12 999 hectares soit 87,2% du territoire municipale. Par conséquent, La Fédération régionale porte attention aux projets industriels présents et en développement sur ce territoire. On retrouve sur le territoire municipale une importante production de pommes de terre et de bleuets ainsi que des productions céréalières, maraichères, de plants forestiers, laitières et bovines.

Préoccupations en lien avec le projet

Ayant un emplacement limitrophe à la zone agricole, dans un secteur agricole dynamique, il est nécessaire que les impacts du projet sur la zone agricole ainsi que sur les activités agricoles soient considérées dans le cadre l'évaluation environnementale.

Zone de culture protégée

La municipalité de St-Ambroise fait partie des zones de cultures protégées (ZCP) désignée en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des cultures. Les cultures de pommes de terre produites en ZCP sont soumises à des normes obligatoires afin de garantir un environnement propice à une culture de pommes de terre de semence de qualité. L'augmentation du trafic routier prévu dans le cadre du projet, au cœur de la ZCP, préoccupe la communauté agricole. De quel manière le promoteur compte-t-il réduire les risques de contamination croisée par l'introduction de pathogènes?

Gestion de l'eau

Selon l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet, « le risque de contamination des eaux de souterraines par infiltration à partir de la surface est estimé très élevé sur l'ensemble des dépôts de sable et gravier de ce secteur de Saint-Ambroise ». Considérant que la culture de pomme de terre, de même que la culture maraichère et en pépinière, sont des cultures requérant de l'irrigation, pouvant provenir des cours d'eau avoisinants et de la nappe phréatique, le risque de contamination des eaux souterraines et de surfaces par les activités de RSI Environnement est préoccupant. Les mesures mises en place pour réduire les risques de contamination sont-elles suffisantes? Le protocole d'urgence prévoit-il

d'interpeller les acteurs agricoles susceptibles d'être concernés par d'éventuels incidents?

Qualité de l'air

La Fédération régionale est préoccupée par les effets des activités de RSI Environnement sur la qualité de l'air. Considérant la nature de ses activités et sachant que des produits alimentaires destinés à la consommation humaine sont cultivés à proximité du site, l'importance de l'impact résiduel sur la qualité de l'air demeure une préoccupation. Quels sont les effets de la présence de ces contaminants sur la santé humaine s'ils se déposent en terre agricole?

Proximité de la zone agricole

Les installations actuelles et futures de RSI Environnement étant contiguë à la zone agricole et à proximité d'activité agricole, la Fédération régionale se questionne quant à savoir si les nouvelles activités sont susceptibles d'engendrer des distances séparatrices entre les deux.